

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2639

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la société Longitudes, dans le cadre de l'exposition Edouard Pignon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2639 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA SOCIETE LONGITUDES, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION EDOUARD PIGNON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du Musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Le Musée des Beaux-Arts organisera, du 19 mai au 21 août 2017, une exposition-accrochage autour de l'artiste Edouard Pignon (1905-1993).

Figure essentielle de la peinture française de la seconde moitié du XX^e siècle, Edouard Pignon reste encore pour beaucoup un artiste à découvrir, même s'il a bénéficié d'une grande rétrospective au Grand Palais à Paris en 1985. Pourtant, de l'immédiat après-guerre jusqu'au cours des années 1980, il est l'un des principaux acteurs du débat qui agite la scène artistique, notamment par sa contribution fondamentale à la question de la figuration.

L'accrochage évoquera une période particulière de sa vie, lors d'un séjour de près de deux ans à Ostende. Il sera constitué d'une vingtaine d'œuvres : dessins, gouaches, aquarelles et huiles.

La Société Longitudes a manifesté le souhait d'être mécène de cette exposition-accrochage.

A ce titre, la Société Longitudes souhaite effectuer un don d'une valeur de 25 000 € répartis sur 2016 et 2017, sous la forme suivante :

- don en numéraire de 7 000 €;
- don en nature de 18 000 € comprenant la prise en charge de la totalité de l'édition du catalogue de l'exposition Edouard Pignon au musée des Beaux-Arts : uniformisation, mise en forme et corrections des textes, mise en page et graphisme du catalogue, droits d'auteurs et photographiques, impression de l'ensemble des catalogues (estimation à 12 000 euros) et le don de 300 catalogues au musée en mai 2017 (estimation à 6 000 euros).

Les contreparties qui seront apportées à la Société Longitudes consisteront notamment à la mise à disposition d'un espace du musée pour l'organisation d'une soirée.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 6 250 € et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu ladite convention de mécénat ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Société Longitudes pour l'exposition-accrochage des œuvres d'Edouard Pignon est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La recette en découlant sera imputée au budget 01, années 2016 et 2017, programme ANNEXEBA, opération MECENEBA, fonction 322, chapitre 11, article 7713.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN